

A propos des six "poilus" inconnus, vivants

Il faut tout faire pour les identifier

La nouvelle publiée récemment par le "Réveil du Nord", que six poilus, devenus fous du fait de la guerre, n'avaient pu encore être identifiés, a causé dans de nombreuses familles une profonde émotion que est loin, actuellement, d'être calmée.

A combien se monte le nombre de nos soldats disparus, dont les corps n'ont jamais été retrouvés ? A combien de milliers, hélas !

Et voilà que six de ces malheureux atteints de folie et se trouvant dans l'impossibilité de donner aucune indication qui puisse aider à leur identification, cette nouvelle est affolante pour tant de familles, qu'il est absolument indispensable que le gouvernement ne néglige aucun moyen capable de permettre aux parents de ces pitoyables victimes de les réclamer.

Parmi les moyens qui nous paraissent susceptibles de donner des résultats favorables, la publication dans la Presse des photographies des six "inconnus" nous semble la plus pratique.

Tout le monde lit aujourd'hui, et nous avons la conviction qu'il ne s'écoulerait pas beaucoup de jours, après la parution dans tous les journaux de France des photos des six martyrs modernes, sans que leurs familles ne les aient tirés de leur léthargie anonyme.

En tout cas, il faut faire quelque chose pour arriver à une solution. Des milliers de mères, d'épouses, sont dans l'angoisse et se demandent anxieusement si le fils ou l'époux qu'elles croient mort et qu'elles pleurent depuis si longtemps, n'est pas parmi les six "inconnus vivants".

Nous espérons que les Pouvoirs Publics trouveront la possibilité aux parents des six victimes de les réclamer et de leur rendre, grâce aux soins que seules les mères ou les épouses sont capables de puiser dans leur dévouement, la raison que les frocités de la guerre leur a fait perdre.

C'est une question d'humanité qui se pose et que nous ne pouvons que réclamer.

N. GERARD.

Il y en a d'autres !

A Paris, au commandement militaire des Invalides, on déclare que les documents relatifs aux six poilus ne sont pas encore arrivés. On espère les avoir dans une semaine.

On peut cependant montrer d'autres photographies de poilus dans la même situation.

Ils sont huit qui figurent sur ce tableau joint à cet article et qui ont été officiellement reconnus. Deux autres sont morts. Quatre restent à identifier.

Voici, transcrits fidèlement les renseignements que l'on possède sur eux :

Tout d'abord, un Serbe, qu'on croit être un nommé Slavko.

Ensuite, trois Français. Le premier, qu'on a dénommé Demick, sans savoir exactement si ce nom est bien le sien. Il a été extrait de l'asile de Bion en Allemagne, le 1er février 1918. Taille, 1 m. 97, yeux bleus, cheveux châtain clair, barbe blonde.

Le second est connu sous le nom d'Antheim Mangin qui n'est certainement pas le sien. Vient également de Bion. Il est actuellement interné à l'asile de Clermont-Ferrand. Taille, 1 m. 66, yeux châtain, cheveux châtain foncé, clairsemés, barbe brune, teint pâle.

Enfin, le dernier fut évacué de l'hôpital de l'Epinal, et entré à l'asile de Saint-Pons, à Nice, le 26 décembre 1918, sous le nom de Clément Guillard. Pas de taille indiquée. Caractère très agréable, tatouage au sourcil gauche. Signe particulier : tatouage sur le bras droit.

Telles sont les précisions que nous pouvons donner aujourd'hui. De ces renseignements concernant les six autres soldats démentés, seront parvenus aux invalides, nous les communiquerons à nos lecteurs.

Le tri-centenaire de Molière

DES CEREMONIES OFFICIELLES ONT EU LIEU A PARIS

Paris, 14 janvier. — La longue série des solennités qui doivent marquer la célébration du 300e anniversaire de la naissance de Molière (15 janvier 1622) s'ouvre ce jour-ci par une cérémonie qui réunit dans le grand amphithéâtre de Sorbonne, sous la présidence de M. Millerand, président de la République, les représentants du Gouvernement, de tous les grands corps de l'Etat, de l'armée, du monde des lettres, des sciences, des arts et du théâtre, des facultés, des lycées, des grandes écoles, des associations d'étudiants, etc., et aussi ceux du corps diplomatique, les délégués de quarante-neuf Etats étrangers.

Les délégués étrangers occupent les premiers rangs de l'hémicycle et derrière eux, ont pris place les professeurs des Facultés en robe.

Le vaste amphithéâtre a rarement vu une assistance aussi nombreuse.

Aux côtés du Président de la République sont assis les différents orateurs appelés à prendre la parole au cours de la cérémonie.

Après l'exécution de la "Marseillaise", par la musique de la Garde républicaine, M. Millerand donna la parole à M. Paul Appell, recteur de l'Académie de Paris.

MM. Emile Fabre, administrateur de la Comédie-Française ; Edmond Rostand, Robert de Flers et Léon Béraud prirent ensuite la parole.

A la cérémonie organisée par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, pour le 1er centenaire de Molière, M. Robert de Flers, de l'Académie française, a prononcé un discours.

Une erreur d'étiquette

UN ENFANT MOURUT

Pour soigner un bébé de trois mois atteint de bronchopneumonie, le médecin ordonna deux médicaments, l'un pour usage interne, l'autre pour usage externe.

Par suite d'une erreur d'étiquette du pharmacien, on fut le remède destiné à l'usage externe qui l'enfant absorba.

Il en mourut. Cependant, le parquet estimant que rien ne prouvait que l'enfant était cause déterminante de la mort, rendit une ordonnance de non-lieu en faveur du pharmacien que le tribunal civil condamna toutefois à payer 5,000 francs de dommages-intérêts à la mère du bébé.

Il y a eu évidemment contradiction entre les deux décisions. La Cour d'appel n'a trouvé hier d'autre moyen d'y mettre fin que d'infirmer le jugement du tribunal qui plaçant complètement hors de cause le pharmacien.

L'Emprunt Départemental de Reconstitution

Une assemblée générale du groupement des sinistrés

M. Naudin, préfet du Nord, vient de prendre un arrêté concernant l'Emprunt Départemental de Reconstitution.

Une assemblée générale constitutive du Groupement des Sinistrés ayant souscrit la déclaration d'adhésion prévue par les lois, sera tenue dans l'une des salles de la préfecture du Nord, le dimanche 5 février 1922, à 11 heures.

Elle sera composée des représentants régulièrement mandatés de chacune des associations adhérentes au groupement et des sinistrés adhérents à titre individuel ou de leurs mandataires qualifiés.

L'assemblée générale sera précédée de réunions partielles qui auront lieu à la mairie de chacun des chefs-lieux de canton, le dimanche 29 janvier 1922, à 11 heures, et qui auront notamment pour but de faire procéder à la désignation des mandataires à l'assemblée générale constitutive.

L'assemblée générale, présidée par le préfet ou son représentant, sera appelée à régler l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption des statuts du groupement ;
- 2. Election des membres du Conseil d'administration du groupe ent.

Le Salaire des Mineurs

UN ACCORD BASE SUR UNE DIMINUTION A ETE CONCLU ENTRE OUVRIERS ET PATRONS

Hier a eu lieu à Douai une dernière entrevue, relative à la question des salaires entre les représentants des Compagnies Houillères et les délégués des ouvriers.

Après une discussion de plus de deux heures, courue de nombreuses suspensions de séance, un accord a été conclu. Les délégués ouvriers ont accepté de réduire leurs prétentions de 3 fr. 25 sur les salaires proprement dits, indemnités de vie chère non comprises, pour les ouvriers de plus de 16 ans, soit 2 francs le 16 janvier et 1,25 le 16 avril. A titre d'exemple, la moyenne des ouvriers mineurs à base dix qui était de 19 fr. 25, ne sera pas inférieure à 16 francs à partir du 16 avril prochain.

On examina ensuite le régime des ouvriers de moins de 16 ans et des ouvrières et l'accord se fit sur les réductions suivantes :

Ouvriers de moins de 16 ans : Baisse de 2 fr. 25 dont 1 fr. 25 le 16 janvier et 1 fr. le 16 avril. Les augmentations restent fixées à 0 fr. 60 toutes les six mois.

Ouvrières du jour de moins de 16 ans : Baisse de 2 fr. dont 1 fr. 25 le 16 janvier et 0,75 le 16 avril.

Ouvrières de plus de 16 ans : Baisse de 1 fr. 75 dont 1 fr. le 16 janvier et 0,75 le 16 avril.

Ouvrières de moins de 16 ans : Baisse de 1,50 dont 1 fr. le 16 janvier et 0,50 le 16 avril.

Les salaires dans le Textile

LES PATRONS N'APPLIQUENT PAS LA DIMINUTION DU 15 JANVIER

On sait qu'aux termes de l'accord qui mit fin à la grève du textile de Roubaix-Tourcoing les patrons avaient décidé d'imposer aux ouvriers une diminution de 0 fr. 20 applicable au 15 janvier, une immédiate, et après la grève, l'autre le 15 janvier.

Les syndicats patronaux de l'industrie textile viennent de décider de ne pas appliquer le 15 janvier la diminution de 0,10 qui avait été prévue.

La médaille de la guerre sera vendue 3 francs

La fabrication de la médaille commémorative de la "grande guerre" est complétée. Elle s'effectue sous la surveillance de l'Administration des monnaies, par l'industrie privée. Le coin frappé est l'œuvre du graveur Morion.

Le "Journal officiel" rappelle aux ayants-droit qu'ils peuvent se faire inscrire à leur gré. On pourra acquiescer la médaille chez les spécialistes au prix de 3 francs y compris l'épinglette, le ruban et l'écrin. La Monnaie fera la vente en gros à partir de 100 exemplaires au moins.

On va déplacer des tombes militaires

Paris, 14 janvier. — Programme des travaux qui seront effectués par le service de l'état civil militaire dans la deuxième quinzaine ou mois de janvier.

Secteur d'Arras : Translation dans le cimetière national de la Targette (commune de Neuville-Saint-Vaast) du cimetière du Saint-Sacrement à Arras.

Secteur de Roubaix-en-Santerre : Translation dans le cimetière national de Lihons (cimetière des poilus) des cimetières de Belloy (cimetière A de la mission française) ; cimetière du bois de l'Est, cimetière D) ; cimetière (du Moulin à Focoucourt) ; du fond d'Arc ; à Chaulnes ; du camp des chasseurs ; à Herveville ; de la route de Wormezelle, du château et de Blenet-Farm ; d'Ardevinghe, d'Essex Farm et Talana Farm à Bouslinghe, de Mendinghem à Proven de Zuidhuis à Oostyleteren, de Wynghed à Rousbrugge et du cimetière mixte de Combeke.

Belgique. Secteur de Poperinghe : Translation dans le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette, commune d'Abbeville-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), des cimetières de Gwallart à Poperinghe, de la brasserie de Wormezelle, du château et de Blenet-Farm ; d'Ardevinghe, d'Essex Farm et Talana Farm à Bouslinghe, de Mendinghem à Proven de Zuidhuis à Oostyleteren, de Wynghed à Rousbrugge et du cimetière mixte de Combeke.

Les familles ayant des parents inhumés dans les cimetières désignés ci-dessus et qui désirent les faire fixer sur la date du déplacement de la tombe de leur parent ou d'en faire déplacer à l'officier chef du secteur d'état civil intéressé.

Exploits de pirates

L'ATAQUE D'UNE GARE

Hanot, 12 janvier. — Dans le Yunnan, une bande de 500 pirates attaqua la gare de Yiliang, à 400 kilomètres au-delà de la frontière chinoise et emmena comme otages deux Français et un indigène. Une bande de paysans armés a attaqué le campement et le chantier de réparation de la voie à Yunnan Fou, tuant deux coolies.

Suspendu par les genoux

à 16 mètres de hauteur

Montpellier, 14 janvier. — Un ouvrier zingueur M. Maurice Vedot, 39 ans, effectua des réparations à une façade rue Saint-François, quand il se pencha pour nettoyer par les genoux à cordes à l'extérieur qui lui avait servi à grimper le long du mur et resta suspendu, la tête en bas, à seize mètres de hauteur. Les pompiers sont venus le dégager.

Après avoir été relevé par un docteur, l'ouvrier zingueur a été reconduit à son domicile.

Le drame du poison

Comment le mari raconte le double suicide manqué

Le journaliste américain, M. Stewart Thomas Ryan, accusé d'avoir empoisonné sa femme Andréa Laura Crayghton, laquelle se trouve à l'hôpital américain de Nantilly, dans un état grave, a été interrogé par le juge, M. Marigny, en présence de son défenseur, "Rouenmark".

Dans une courte déclaration que fit Mme Laura Crayghton, lors de son admission à l'hôpital de la Charité, elle put articuler quelques paroles et on comprit qu'elle disait : "C'est son empire de la terreur que m'a causé mon mari, qui brandissait un couteau, que j'ai voulu me suicider et que j'ai avalé du sublimé corrosif".

"I. Stewart Thomas Ryan a donné au juge une version différente du drame. "Je me suis marié, a-t-il dit, en 1917, avec ma compatriote, Andréa Laura Crayghton, dont je dus me séparer à mon domicile, presque immédiatement, car je ne pouvais en raison de la modicité de mes ressources, subvenir aux besoins d'un ménage.

"Je partis aux Indes comme représentant d'un journal et à force de travail, je gagnai de l'argent, 500 francs par semaine. C'est alors que j'écrivis à ma femme de venir me rejoindre.

Elle me répondit qu'elle refusait de souscrire à ma demande et qu'elle voulait refaire sa vie avec un homme qu'elle aimait, M. Peters Maccays.

"Je décidai de faire le voyage et de venir à Paris afin de décider ma femme à reprendre la vie commune.

"J'arrivai mercredi et je me rendis à la pension de famille de la rue Madame, où étaient descendues ma femme et ma belle-sœur.

Malgré l'opposition de cette dernière, ma femme consentit à venir dîner avec moi à Montmartre et je ne cessai de lui répéter qu'il fallait qu'elle me suivit et restât avec moi. Elle s'y refusait obstinément, me répétant sans cesse qu'elle voulait divorcer et refaire sa vie avec M. Maccays. J'ai me fâchai et des scènes violentes eurent lieu dans la chambre de l'hôtel Unique, rue de Rennes, où elle avait consenti à me suivre et où j'étais descendu à mon arrivée à Paris.

"A un moment donné, ma femme me dit qu'elle avait assez de la vie, qu'elle allait se suicider. Je lui dis sur un ton ironique que cela lui serait facile, que j'avais dans ma valise des comprimés de sublimé corrosif que j'avais rapportés des Indes. Je me mis à écrire des lettres, quand, tout à coup, ma femme poussa un cri et roula à terre. Elle me dit : "Je me suis suicidé à ton tour de te donner la mort". Je me saisis d'un canif et je m'en portai un coup dans la gorge, ne me faisant qu'une blessure saignante. Néanmoins, je saisis ma femme et la descendis dans mes bras jusqu'à un taxi-auto qui l'emmena à l'hôpital de la Charité.

"Quant à moi, je revins à mon hôtel ; j'y pris ma valise et partis. Le lendemain, j'allai à l'Opéra, à "Chicago Tribune", où je racontai le drame. J'y fus arrêté par deux inspecteurs de la Sûreté."

Ajoutons que le docteur Paul, médecin légiste, s'est rendu auprès de Mme Ryan Crayghton.

M. Thomas Stewart Ryan a été placé sous mandat de dépôt, inculpé d'empoisonnement.

Deux lettres de la suicidée innocente son mari

Paris, 14 janvier. — M. Stewart Thomas Ryan a été interrogé par M. Marigny, juge d'instruction, au sujet de certaines divergences reçues dans ses explications recueillies la veille et les déclarations que sa femme, dont l'état restait grave, a faites à l'hôpital américain où il est allé l'interroger.

Mme Crayghton a déclaré que c'était son mari qui, à la suite d'une scène violente dans la chambre d'hôtel, au cours de laquelle elle lui avait dit son intention de mourir, lui apporta dans un verre le sublimé corrosif avec lequel elle s'empoisonna quelques instants après.

C'est sur sa contrainte morale que j'ai écrit ces lettres.

Mais ce qui dégage le mari, sont les deux lettres suivantes, que Mme Crayghton a écrites à ce moment et adressées à son fiancé, M. Peter Mac Coye et à sa mère. Ces lettres étaient ainsi conçues : "Mon Peter, je suis morte. Je vous aimais trop et il m'était impossible de vivre sans vous. Au revoir. Et, sur l'ensemble, elle avait écrit : "Je veux que vous ayez mon vivant."

L'autre lettre disait : "Ma chère maman aimée, il est telles circonstances que vous ne me blâmez pas si je veux mourir, je suis navré de tout mon cœur au moment où vous recevez cette lettre, je serai mort, je vous demande bien pardon, — Votre aimé."

Voilà qui dégage la responsabilité de M. Ryan, mais il est un point qu'aurait voulu préciser le juge, c'est de savoir pourquoi aussitôt après avoir absorbé le poison, la jeune femme, s'adressant à son mari qui la relevait, s'est écriée : "A l'assassin !"

M. Ryan, qui a été longuement interrogé, a répondu que c'était sa femme qui avait créé le suicide de son mari, et qu'elle se souvenait dans laquelle elle se débattait, qu'elle ne demandait qu'une chose, vivre avec sa femme et que c'est elle qui a mieux aimé en finir avec la vie plutôt que de ne pas divorcer.

Le défenseur du journaliste américain va demander la mise en liberté de son client.

Dans l'après-midi, le juge a reçu la déclaration du jeune peintre Mac Coye, qui a pu fournir sur le drame même aucun renseignement.

Ce pauvre "Fatty chéri"

UN TEMON A DECHARGE INATTENDU

Si le procès de Fatty ne nous passionne guère, il n'en est pas de même en Amérique, où partisans et adversaires du bon gros fantaisiste de l'écran ne cessent de rivaliser de moyens plus ou moins fantaisistes aussi pour prouver l'innocence de Fatty ou, au contraire, sa culpabilité.

C'est ainsi qu'on nous a récemment grand usage à Los Angeles autour d'un médium, Mme Elizabeth Allen Thomson, qui, à deux reprises, a convoqué Miss Virginia Rappé, afin qu'elle vint affirmer l'innocence de Fatty.

Deux dames de Los Angeles furent conviées à chaque séance, afin de servir de témoins. Les hommes d'étaient pointés, mais, parce que le médium a été singulièrement fort appréciable à cet égard, on autorisa plusieurs docteurs à visiter la salle où devait se dérouler le phénomène, afin qu'ils pussent constater qu'il n'y avait ni trappes, ni trucs, ni supercheries d'aucune sorte.

Or, les deux dames ont affirmé qu'elles entendent nettement la voix de Miss Rappé déclarer avec des sanglots la non-culpabilité de son "Fatty chéri".

Dans l'intérêt de ce pauvre "Fatty chéri" il est cependant à souhaiter qu'il trouve d'autres témoins à décharge.

Un crime sauvage

Surpris par une fillette des volours Pont d'Avron

Paris, 14 janvier. — A Argelès-sur-Mer, les hommes Jacques Ramis et Jean Broquet, 17 ans, cultivateurs espagnols, profitaient de l'absence de la famille Ferras, appartenant d'origine espagnole, ont pénétré dans le domicile de cette dernière dans le but de voler. Surpris par la jeune Marie Ferras, âgée de 5 ans, les voleurs, après avoir tenté de l'étrangler, l'ont éventrée à coups de couteaux.

Les meurtriers ont pris la fuite. L'enfant est dans un état désespéré.

Ne sont arrêtés

Perpignan, 14 janvier. — La gendarmerie de Saint-Denis des Fontaines a arrêté les deux malfaiteurs.

LA VIEILLE MAITRESSE

BIEN QU'AVANT REÇU 100.000 FRANCS DE DEDOMMAGEMENT, ELLE TUA SON AMANT QUI AVAIT ROMPU POUR SE MARIER

Quimper, 14 janvier. — Aujourd'hui, a comparu devant les assises du Finistère la nommée Joséphine Chabrel, âgée de 40 ans domiciliée à Nantes, qui, le 14 août dernier, tua à coups de revolver sur le champ de courses de Landivision, M. Albert Roussin, âgé de 37 ans, de Landerneau, qui avait été pendant 12 ans son amant.

Il avait rompu pour se marier et avait dédommagé l'accusée en lui remettant 100.000 francs.

ELLE FERA DOUZE ANS DE TRAVAUX FORCES

Le jury a apporté un verdict affirmatif, reconnaissant l'accusée coupable de meurtre avec circonstances atténuantes. Joséphine Chabrel a, en conséquence, été condamnée à 12 ans de travaux forcés, 20 ans d'interdiction de séjour et un franc de dommages-intérêts envers la partie civile.

Un assassin a été condamné à mort

SON COMPLICE QUI AGEEVA LA VICTIME A ETE CONDAMNE AUX TRAVAUX FORCES

Marcelle, 14 janvier. — La cour d'assises du Var vient de juger les jeunes Sigara Joseph et Etienne Henri, tous deux journaliers et âgés de 19 ans, qui, dans la nuit du 1er août 1921, à Saint-Zacharie, assassinèrent pour le vol le cordonnier du pays, Monsieur Moriconi Sigara, l'assassin à demi et son complice l'écheva en lui tranchant la gorge avec un rasoir.

Le premier a été condamné à la peine de mort et le second aux travaux forcés à perpétuité.

Le travail récompensé

UN LEGS DE 15.000 FRANCS A UNE OUVRIERE PAUMIENNE

Paris, 14 janvier. — Les journaux relatent que pour la fondation Barbet-Behioff, qui consiste, on le sait, dans l'attribution d'une somme de 15.000 francs à une jeune ouvrière, célibataire, de bonne conduite, jugée digne par ses capacités de s'établir et ne manquant pour cela que de l'argent nécessaire, M. Autrand, préfet de la Seine, vient de désigner Mme Héloïne, ouvrière couturière comme bénéficiaire de ce legs.

Mlle Marcelle Héloïne a 29 ans. Elle est l'aînée de neuf enfants, dont cinq sont encore vivants. Un de ses frères fut tué sur le front.

Un drame pour de bon dans un patronage

UN JEUNE HOMME A TUE UN DE SES CAMARADES

Nantes, 14 janvier. — A Rouans, au cours d'une répétition théâtrale dans un local du cercle catholique, Paul Lucas, 19 ans, armé comme le voulait la pièce, d'un revolver, qu'il croyait inoffensif, déchargé l'arme en plein visage de son camarade, Edmond Maingny, 16 ans, qui a été tué net.

Le chauffeur assassin a rétracté ses aveux

IL DIT AVOIR CEDE A LA MENACE DES AGENTS

Paris, 14 janvier. — Le chauffeur d'automobile Nicolas Lucas, arrêté comme tueur lors l'assassinat de Mme Dreyfus, à Boulogne-Sette et qui avait lui-même dit à coups de marteau, interrogé par M. Baquet, juge d'instruction, s'est rétracté, se disant innocent et n'aurait fait ses premiers aveux que sous la menace des agents qui l'ont arrêté.

Le juge lui a fait observer que ces aveux, il les avait renouvelés à lui-même dans son cabinet alors qu'il n'avait rien à craindre des inspecteurs.

Le trésor du mendiant

UN FILOU LE LUI VOLA

Antoine Winicki, 67 ans, domicilié 277, rue de Paris, à Montreuil, et connu dans tout le quartier de Charonne pour ses pauvretés. On l'a surnommé "le pauvre Polak". Il vit de la charité des passants.

Avant-hier, il se trouvait dans un café de la rue d'Avron où, par pitié, on le laissait se chauffer près du poêle.

Un individu vint bavarder avec lui. Puis le vieux mendiant s'endormit.

Quand il se réveilla, l'individu était parti et l'on entendit tout à coup le père Winicki emplir la salle du débit de clameurs déchirantes et de sanglots. — On l'avait volé, volé, et ce n'était pas quelques sous, mais toute sa fortune s'élevant à 1.104 francs qui lui avait été dérobée.

Escrocs psychologues, l'inconnu ne s'était pas fait au hasard. Recherché par la police, il a été arrêté hier. C'est un nommé Pierre Herbert, 30 ans, né à Paris, 20, rue Michel-de-Bourges. Le commissaire de police de Charonne l'a envoyé au Dépôt, mais n'a pu rendre son trésor au mendiant. Herbert a dû le mettre en un lieu sûr que, naturellement, il n'a pas voulu révéler.

On se marie moins et on divorce plus

Dans les six derniers mois de l'année 1921, le nombre des mariages s'est élevé à 421.190 contre 484.668 l'an dernier ; celui des divorces à 948.220 contre 356.728 en 1920 ; il y a eu 238.185 mariages, soit une diminution de plus de 50.000 sur le chiffre correspondant de 1920 et un nombre d'adultères de 232.242 ; le nombre des divorces a été plus élevé que jamais ; il a atteint 15.567.

L'excédent des naissances sur les décès a été de 72.551. Ce chiffre peut sembler relativement satisfaisant à première vue. Bien qu'il apparaisse faible en comparaison du chiffre de 179.556 qui représentait l'excédent de la population allemande durant les trois premiers mois de 1921, c'est-à-dire en moins de six semaines.

Un vol audacieux dans une caserne

Un fura policier dévalisa sept saufs militaires

Lyon, 14 janvier. — Une aventure, qui rappelle les exploits du fameux capitaine Kopenick, récemment décapité, s'est déroulée dans notre ville.

Un officier, qui présentait au poste de police de la caserne de St-Etienne, au fort Lamotte, un homme se disant inspecteur de la Sûreté.

"J'ai appelé, expliqua-t-il au sous-officier de garde, que des permissionnaires appartenant à la 7e compagnie de votre régiment ont été dévalisés en cours de route, l'espèce de malfaiteurs Lyon. Je viens pour les interroger. Conduisez-moi, pour mon enquête, auprès du capitaine Marge."

Le capitaine Marge étant absent, le policier fut conduit au bureau de la 7e compagnie, là, on fit appeler les sept permissionnaires appartenant à la 7e compagnie de votre régiment, qui comparurent devant le pseudo-inspecteur. Il se fit remettre par eux, sous menace de poursuites en conseil de guerre, tous les billets de banque dont ils étaient porteurs, soit environ 300 francs. Puis, épinglant ces billets soigneusement, il les plaça dans sa serviette et s'en alla très digne, disant aux militaires stupéfaits :

"Je vous apporte vos billets pour en relever les numéros. Surtout gardez le silence sur cette affaire, sinon il vous en ira !"

Le bruit qu'un inspecteur de police était venu enquêter et opérer des saisies au fort Lamotte parvint le lendemain à la connaissance du colonel. Celui-ci ayant demandé des détails au chef de la Sûreté lyonnaise, fut très étonné d'apprendre que le sous-officier de garde et les sept soldats algériens avaient été dupes et victimes d'un imposteur.

Le parquet, informé, fait rechercher activement l'assucieur mystificateur. Les soupçons se portent sur un civil ayant été employé autrefois dans les bureaux du 99e d'infanterie.

Suivant que vous serez puissant ou misérable...

UN BANQUIER ECRASA A BON COMPTE

Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné à trois mois de prison et 600 fr. d'amende, M. Saise, dit Sainte-Marie, banquier à Paris, le 29 mars dernier, écrasa et tua avec son automobile, près de la grille de Trianon, les époux Vincent, anciens commerçants versaillais.

Ce jugement est à rapprocher de celui condamnant à un an de prison le chauffeur qui causa l'accident du quai d'Orsay. C'était un travailleur ; s'il avait été banquier il s'en serait tiré à meilleur compte.

<